

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 18 JUIN 2013

Monsieur le Maire ouvre la séance et donne les comptes rendus des deux dernières séances qui sont approuvés par l'ensemble des membres présents.

### **AVENANTS AUX MARCHES DE L'EGLISE**

Monsieur le Maire expose l'avancement des travaux de l'église, qui devrait permettre la réception à l'automne Il présente le détail des modifications à prévoir ou apportées au cours de la construction qui entraîne une augmentation de prix de 16 059,87 €.  
Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer les avenants aux marchés de travaux.

### **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

Monsieur le Maire présente la demande du Comité des fêtes sollicitant l'octroi d'une subvention exceptionnelle.  
Le Conseil municipal, à l'unanimité, accorde une subvention exceptionnelle de 500 euros au Comité des fêtes pour sa dernière manifestation qui a été déficitaire.

### **DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS**

A l'unanimité le Conseil municipal procède à la désignation des délégués au Syndicat Irrigation Drômois : MM. LAYS Philippe et POPON Albert.

### **TRAVAUX DE VOIRIE 2014 - DEMANDE DE SUBVENTION**

A l'unanimité, le Conseil municipal demande au Conseil Général une subvention aussi élevée que possible pour les travaux de voirie d'un montant 25 062,50 euros H.T.

### **ENCAISSEMENT D'UN CHEQUE**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à encaisser le chèque du Comité des fêtes d'un montant de 1 544 euros correspondant au remboursement de frais de location d'équipement avancés par la Commune.

### **CONVENTION SALLE HERAMEN**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer, avec le BOXING CLUB TAIN TOURNON une convention d'utilisation gratuite de la salle Rionne pendant les mois de juillet et août 2013.

### **PORTAGE DES REPAS A DOMICILE**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de faire un essai de portage des repas à domicile aux personnes âgées du 24 juin au 28 juillet 2013 et fixe le prix du portage à 5,87 euros et à 4,26 euros celui du repas.

pour extrait  
en Mairie, le 24 juin 2013  
le Maire,